

1970

La possibilité d'une révision des décisions prises par les Tribunaux Militaires reconnue par la suite, constitue une évidente tromperie privée d'ailleurs de toute originalité. L'année dernière le gouvernement militaire a voulu employer cette même mesure et pourtant son application a prouvé qu'elle était dénuée de sens.

Elle a uniquement servi à ce que M. Pipinelis puisse améliorer l'impression et rendre plus humanitaire l'image du régime actuel, afin de pouvoir envisager les Ministres des Affaires Etrangères des pays-membres de l'OTAN. Sans importance si les colonels dans leur épuisement ont eu recours à une mesure qui ne constitue plus qu'une machination bien connue et par conséquent inefficace.

Le rapport enfin de cette mesure avec la condamnation de M. Zigdis, ancien Ministre, touche à la limite du ridicule. On a essayé de prouver que M. Zigdis, condamné à 4,5 ans de prison et à une amende exorbitante, pour avoir fait au quotidien "Ethnos" des déclarations d'un contenu fondamental et constitutif au sujet de l'affaire Chypriote, était disposé à supplier le régime, afin que celui-ci lui permette d'avoir recours à la justice militaire, et lui demander de réparer le "crime judiciaire" que représente cette condamnation, commis par ce même régime à travers la première décision du Tribunal Militaire. On essaie c.a.d. de prouver que M. Zigdis accepte le fait d'avoir commis un délit, et que la justice militaire du régime peut rendre justice... le même, qu'il est disposé à être impliqué dans une procédure laquelle, même sous les meilleures conditions durera plusieurs mois et non plusieurs années.

La tentative est saline... Et pour cela légèrement comique.